



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 10 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D1.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D1 sous réserve que le total des points de la quadrette soit > 25.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La première quadrette est qualifiée pour disputer les phases finales du championnat de France.

La deuxième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroulera en deux séances.

↪ Le classement final se fait par addition des points match (PM) obtenus à chacune des deux séances.

↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la quadrette championne est présente, elle sera en table 1.

LIEU	BENODET
DATE	30/09/2017
ENGAGEMENT	72,00 € (18x4) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	1 quadrette
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 11 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D2.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D2 sous réserve que le total des points de la quadrette soit < 73.

Tout joueur composant une quadrette, qualifié en D1 participant au championnat D2 entraîne la perte de la qualification de sa quadrette pour la compétition précédente.

L'épreuve comportera uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les deux premières quadrettes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France

La troisième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroulera en deux séances.

↪ Le classement final se fait par addition des points match (PM) obtenus à chacune des deux séances.

↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la quadrette championne est présente, elle sera en table 1.

LIEU	BRUZ
DATE	16/11/2017
ENGAGEMENT	72,00 € (18x4) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
QUALIFIER POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 quadrettes
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 3 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 12 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D3.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D3 sous réserve que le total des points de la quadrette soit < 26.

Tout joueur composant une quadrette, qualifié en D1 ou D2 participant au championnat D3 entraîne la perte de la qualification de sa quadrette pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les deux premières quadrettes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France.

La troisième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroule en UNE séance.

↪ La mise en place se fait de façon aléatoire. Si la quadrette championne en titre est présente, elle sera en table 1.

LIEU	HENNEBONT ou LOCMARIA
DATE	06/01/2018
ENGAGEMENT	40,00 € (10x4) – jeune 8,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 quadrettes
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 3 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

ANNEXE A.

**TABLEAU DES POINTS A ATTRIBUER EN
TRIPLETTES ET QUADRETTES
+ DIVISIONS.**

1 ^{ère} Série Nationale	100
1 ^{ère} Série Pique	98
1 ^{ère} Série Cœur	96
1 ^{ère} Série Carreau	56
1 ^{ère} Série Trèfle	45
2 ^{ème} Série Pique	14
2 ^{ème} Série Cœur	11
2 ^{ème} Série Carreau	8
2 ^{ème} Série Trèfle	7
3 ^{ème} Série Pique	6
3 ^{ème} Série Cœur	6
3 ^{ème} Série Carreau	6
3 ^{ème} Série Trèfle	6
4 ^{ème} Série Pique	5
4 ^{ème} Série Cœur	5
4 ^{ème} Série Carreau	5
4 ^{ème} Série Trèfle	5
Joueurs non classés	5

ATTENTION AU TOTAL DES POINTS DE VOTRE TRIPLETTE AVANT DE VOUS INSCRIRE.

Catégories	TRIPLETTE	QUADRETTE
D1	> 19	> 25
D2	< 67	< 73
D3	< 20	< 26



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

ANNEXE C.

CLASSEMENTS SPECIAUX

Ex 1^{ère} Série Nationale

← Assimilé à 1^{ère} Série Cœur :
limité à 10 ans

Ex Champion de France Open
Ex Champion de France 1^{ère} Série
Ex Champion de France Triplettes Open ou D1
Ex Champion de France Quadrettes Open ou D1
Ex vainqueur de la Coupe de France par Equipes

← Assimilé à 1^{ère} Série Trèfle :
limité à 10 ans

Ex 1^{ère} Série Pique, Cœur

← Assimilé à 2^{ème} Série Carreau
(5 ans) puis 2^{ème} Série Trèfle (
5 ans suivants)

Ex 1^{ère} Série Carreau

← Assimilé à 2^{ème} Série Trèfle :
limité à 10 ans

Ex 1^{ère} Série Trèfle
Ex Champion de France 2^{ème} Série
Ex Champion de France Promotion
Ex Champion de France Triplettes, Quadrettes Promotion ou D2 ou D3

← Assimilé à 2^{ème} Série Trèfle :
limité à 5 ans

Ex 2^{ème} série, retour après arrêt d'une année ou plus.

← Assimilé à 3^{ème} Série Trèfle :